

## **2<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE DE L'OCDE SUR LES FEMMES ENTREPRENEURS À LA TÊTE DE PME : POUR UNE PARTICIPATION DYNAMIQUE À LA MONDIALISATION ET À L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR**

### **RECOMMANDATIONS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE**

#### **Rappel des faits**

1. Dans tous les pays du monde, les responsables de l'action gouvernementale sont de plus en plus conscients de l'importance du rôle économique et social des petites et moyennes entreprises (PME). Les femmes sont de mieux en mieux représentées au sein de la population des dirigeants de PME et elles inaugurent de nouveaux créneaux d'activité. Pourtant, elles se heurtent souvent à des obstacles que ne rencontrent pas les hommes qui cherchent à créer ou développer une entreprise. Il est fondamental, pour le développement de l'économie en général et de la société, de parvenir à instaurer des conditions propices à la création d'entreprises par des femmes et à l'expansion de ces entreprises, et c'est d'ailleurs l'une des préoccupations actuelles des pouvoirs publics dans les pays Membres et non membres de l'OCDE.

2. Cela étant, on s'aperçoit depuis quelque temps que les initiatives en faveur des PME se multiplient tant au niveau national qu'international. L'Initiative centre-européenne (ICE) par exemple a récemment publié une Déclaration sur les petites et moyennes entreprises à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle (novembre 2000). Et en juin 2000, la Charte de Bologne a été adoptée par les ministres et représentants des gouvernements de 48 pays à l'occasion de la première Conférence réunissant des ministres chargés des PME et des ministres de l'Industrie et organisée conjointement par l'OCDE et l'Italie. La Charte de Bologne prend acte de l'importance de la contribution des femmes qui dirigent des petites et moyennes entreprises à la croissance économique, à la création d'emplois, au développement régional et local et à la cohésion sociale. De façon plus générale, elle définit le cadre dans lequel doit s'inscrire l'action à mener par les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile pour instaurer des conditions plus favorables à la naissance et au développement des PME.

3. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre d'initiatives ont été lancées par ces différents intervenants pour offrir aux femmes qui entreprennent un environnement plus favorable. Ces actions peuvent être regroupées autour de quatre grands axes correspondant aux quatre thèmes interdépendants traités dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Conférence sur les femmes entrepreneurs à la tête de PME, intitulée « Pour une participation dynamique à la mondialisation et à l'économie fondée sur le savoir ».

#### **Etat des lieux**

4. Comme cela a été rappelé durant la Conférence, le poids des PME appartenant à des femmes est en augmentation dans les pays Membres de l'OCDE comme dans les pays non membres ; si l'on considère le rythme des créations d'entreprises par exemple, on constate que les femmes se montrent dans ce domaine plus dynamiques que les hommes et qu'elles sont de plus en plus nombreuses au sein de la population des dirigeants d'entreprises dans un certain nombre de pays, dont le Brésil, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Irlande. Toutes choses égales par ailleurs, les taux de faillite sont plus faibles parmi les entreprises détenues par des femmes. En revanche, elles sont en moyenne relativement petites et se développent généralement plus lentement que les entreprises appartenant à des hommes. Si l'entreprise au féminin est une véritable force dans certains pays, dans d'autres en revanche, elle est beaucoup moins vigoureuse et continue de se heurter à des obstacles d'ordres divers. Les participants à la Conférence ont appelé à prendre un certain nombre de mesures.

## **I. Développer la culture de l'entreprise chez les femmes**

### ***Susciter la prise de conscience et véhiculer une image positive de l'entrepreneuriat parmi les femmes***

1.1 Des efforts devraient être mis en œuvre pour susciter la prise de conscience et améliorer la connaissance des atouts de l'entrepreneuriat parmi la population féminine. Les pouvoirs publics devraient valoriser l'esprit d'entreprise et la prise de risques, et combattre les réactions de mépris face à l'échec. Il faudrait pour cela faire référence à des archétypes féminins positifs marquants pour donner aux femmes confiance dans leurs propres capacités et les encourager à se lancer dans la création d'entreprises.

### ***Améliorer les conditions nécessaires au développement de l'entrepreneuriat féminin***

1.2 Les pouvoirs publics et les institutions devraient s'attacher à améliorer la condition de la femme dans l'entreprise et à éliminer les obstacles à son intégration dans le monde des affaires. Ils devraient s'employer à faciliter aux femmes l'accès aux services d'aide et à rechercher des moyens d'alléger le double fardeau des responsabilités professionnelles et familiales qui pèse sur les femmes afin de leur permettre de prendre pied dans le monde de l'entreprise dans des conditions plus équitables par rapport à celles dont bénéficient les hommes. Ils devraient enfin assurer la diffusion de l'information et encourager femmes et hommes à exploiter l'information transmise.

### ***Encourager l'entrepreneuriat au moyen du système éducatif***

1.3. Le système éducatif devrait être un moyen de familiariser les filles et les garçons avec les défis que doivent relever les entrepreneurs et d'offrir aux unes et aux autres d'équales chances d'apprendre et de cultiver leurs compétences propres dès leur plus jeune âge, y compris au moment du choix des disciplines pour lesquelles ils optent. Les enseignants devraient être formés en conséquence, préparés à inculquer à leurs élèves les aptitudes indispensables pour réussir dans le monde des affaires et sensibilisés aux problèmes d'égalité homme-femme qui se posent dès le stade de l'éducation.

1.4. Il conviendrait de mettre à profit toutes les possibilités existantes de stimuler l'esprit d'entreprise grâce à la coopération entre les pouvoirs publics, les milieux d'affaires/l'industrie et les ONG dans le domaine de l'éducation et ce, en s'efforçant notamment de recenser les instruments les plus adaptés et les plus efficaces pour examiner, faire connaître et mettre en œuvre des programmes d'enseignement tournés vers l'entreprise.

### ***Former les femmes afin qu'elles acquièrent les compétences requises par l'entrepreneuriat***

1.5. La formation à la gestion ainsi que la formation technique des femmes entrepreneurs devraient être facilement accessibles, peu coûteuses et dispensées selon des modalités souples : elles devraient exploiter au mieux les possibilités d'acquisition de savoir-faire offertes par les outils électroniques et les nouvelles technologies. Il serait souhaitable d'encourager, à cette fin, l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé (i.e. pouvoirs publics/universités/entreprises/ONG, etc.).

1.6. Le tutorat peut être un moyen efficace de mettre à la disposition des femmes qui entreprennent des outils de formation, des compétences et des conseils individualisés ; il conviendrait de faire en sorte que les bonnes pratiques, y compris les modèles de gestion conçus par des femmes, soient mieux connues et, le cas échéant, reproduites.

### ***Développer les réseaux d'entrepreneurs***

1.7. Les pouvoirs publics devraient s'attacher à améliorer les conditions et l'infrastructure nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'entreprises au service des hommes comme des femmes, notamment grâce à la coopération avec des organisations régionales et internationales, et des économies en développement et en transition.

1.8. Les pouvoirs publics devraient aider les femmes entrepreneurs à explorer les opportunités d'entrer dans les réseaux d'entrepreneurs existants et d'y participer activement, ou à créer leurs propres réseaux réels ou virtuels aux niveaux local, national et international. Les nouvelles technologies offrent des possibilités nouvelles de renforcer et d'élargir ces réseaux.

## **II. Faciliter le financement des entreprises appartenant à des femmes**

### ***Informar les femmes sur le financement***

2.1. Les pouvoirs publics devraient encourager les femmes entrepreneurs à s'informer sur la gamme complète des instruments financiers existants par le biais du système éducatif, de campagnes d'information ciblées et de réseaux d'entreprises efficaces.

2.2. Les banques et autres intermédiaires financiers devraient être incités à entreprendre des études sur les caractéristiques, les besoins financiers et les performances des entreprises appartenant à des femmes, et à communiquer les informations ainsi recueillies à d'autres institutions financières.

2.3. Il faudrait encourager la formation de réseaux d'investisseurs et d'entrepreneurs afin que l'information sur les financements sous forme d'apports de fonds propres puisse circuler et que les investisseurs et les chefs d'entreprises puissent entrer en contact. Il faudrait intégrer les femmes à ces réseaux, où leur participation demeure restreinte, sachant que celles-ci seront peut-être aussi amenées à créer leurs propres réseaux pour échanger des informations et mettre en commun leur expérience.

### ***Assurer aux femmes un accès au financement dans des conditions équitables***

2.4. Les banques et autres institutions financières devraient veiller à traiter équitablement les entreprises dirigées par des femmes et ce, grâce à des programmes de formation destinés à sensibiliser le personnel à tous les niveaux à la nécessité de respecter l'égalité homme-femme et grâce à un accroissement du nombre de femmes occupant des postes de haut niveau et des postes à responsabilités. Les pouvoirs publics devraient prendre les dispositions nécessaires pour réduire les écarts importants en matière de financement qui peuvent exister entre les entreprises dirigées par des hommes et celles dirigées par des femmes.

2.5. Les pouvoirs publics devraient ne pas perdre de vue les points suivants lorsqu'ils élaborent des programmes ciblés et devraient procéder à des évaluations régulières pour s'assurer de la pertinence de ces programmes :

- les financements accordés doivent être assortis de conditions plus souples.
- l'octroi d'un prêt doit s'accompagner de services de tutorat/conseil et d'un suivi ultérieur des résultats de l'entreprise.

- il importe d'aider les entrepreneurs à nouer des contacts dans le monde des affaires et avec les instances publiques.

2.6. Les participants à la Conférence se sont félicités de l'annonce de la conclusion de l'Alliance mondiale des banques qui a vocation à échanger les pratiques exemplaires parmi ses membres et à améliorer l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs.

#### ***Améliorer la condition des femmes relative au statut de leurs biens***

2.7. Les pouvoirs publics devraient appliquer ou amender les textes de loi existants de manière à assurer le respect des droits financiers des femmes, et en particulier leurs droits de posséder des biens, de percevoir un salaire ou de recevoir des biens en héritage, et s'employer à rehausser la qualité des services sociaux de base offerts aux femmes et à leurs familles.

#### ***Promouvoir les mécanismes de micro-crédit et de financement sous forme d'apports de capitaux propres***

2.8. Il conviendrait d'encourager le développement d'organismes de micro-crédit autofinancés car ils constituent une source de capitaux précieuse pour les femmes entrepreneurs dont les projets ne nécessitent pas d'importantes mises de fonds. Il serait souhaitable de faire connaître les pratiques exemplaires recensées en la matière, notamment d'en assurer la transmission entre les pays en développement et les pays développés, et de s'en inspirer le cas échéant. Les pouvoirs publics devraient également envisager l'adoption d'une législation autorisant la création d'organismes de micro-crédit et régissant le fonctionnement de ces organismes.

### **III. Accroître la participation des femmes entrepreneurs au commerce international et à l'économie mondiale**

#### ***Informier sur les débouchés commerciaux existant à l'échelon international***

3.1 Les pouvoirs publics et les organisations professionnelles comptant beaucoup de femmes parmi leurs membres devraient aider les femmes entrepreneurs à mieux comprendre l'économie mondialisée fondée sur le savoir, s'employer de concert à promouvoir l'adoption de programmes d'enseignement et de formation sur le système commercial international et les débouchés qu'il offre, et encourager l'organisation de voyages d'étude et le développement de réseaux commerciaux.

3.2 Les pouvoirs publics devraient renforcer les partenariats avec les organisations compétentes en vue de diffuser l'information et de faire connaître aux PME et aux femmes entrepreneurs les mécanismes d'aide aux échanges, y compris les instruments de financement.

#### ***Etablir des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de la mondialisation de l'entreprénariat féminin***

3.3 Les pouvoirs publics devraient appuyer les efforts déployés par le secteur privé pour améliorer et développer les capacités dans le domaine des échanges, et perfectionner le savoir-faire et les réseaux commerciaux des femmes entrepreneurs.

3.4 Les pouvoirs publics devraient jouer un rôle moteur dans l'action visant à recenser et diffuser les pratiques exemplaires ayant cours dans les secteurs public et privé et susceptibles d'être utiles aux femmes entrepreneurs.

3.5 Les organismes publics et les grandes entreprises devraient travailler en coopération afin que les entreprises détenues par des femmes puissent prétendre dans des conditions équitables à l'obtention de marchés publics et privés, et qu'elles soient incitées à participer davantage au commerce électronique et à s'insérer dans les circuits d'approvisionnement.

3.6 Les pouvoirs publics devraient encourager la création et l'expansion de sociétés privées de prestation de services d'application adaptés aux besoins des femmes entrepreneurs et offrant des possibilités de formation et de perfectionnement dans le domaine du commerce international.

#### **IV. Améliorer la connaissance de l'entrepreneuriat féminin et les données statistiques sur ce sujet**

4.1. Il faudrait enrichir les données dont on dispose sur les femmes entrepreneurs en s'efforçant de recueillir davantage de statistiques, ventilées en fonction du sexe du dirigeant, sur les PME et au niveau de l'entreprise.

4.2. Il conviendrait d'harmoniser la couverture des exercices de collecte de données sur les PME et les méthodes employées afin d'améliorer la comparabilité des données recueillies au niveaux national et international. Les efforts de coopération internationale devraient tendre vers l'émergence d'un consensus et le maintien d'une continuité sur les questions de méthodologie et le déroulement des opérations de collecte des données.

4.3. Il conviendrait de veiller à la transparence et à la cohérence des travaux portant sur la définition de l'entreprise appartenant à une femme (pourcentage du capital détenu par une femme, direction de l'entreprise par une femme, ou combinaison de ces deux critères).

4.4. Les systèmes statistiques officiels devraient être modifiés, si nécessaire, pour permettre de mesurer et d'analyser plus précisément les informations relatives aux entrepreneurs, hommes et femmes, et en particulier pour tracer le profil des dirigeants d'entreprises (âge, cursus et expérience professionnelle, situation de famille et sexe).

4.5. Les offices statistiques devraient s'employer à établir des méthodes de comptabilisation et de mesure des actifs incorporels afin de faciliter une évaluation plus précise des entreprises appartenant à des femmes pour leur permettre d'obtenir plus facilement des garanties de crédit.

4.6. Les pouvoirs publics devraient encourager la réalisation et, le cas échéant, réaliser des travaux de recherche sur la participation des PME et des femmes entrepreneurs au commerce international. Il serait souhaitable que ces travaux comportent une analyse par secteurs d'activité, notamment une analyse du secteur des services.

4.7. Les chercheurs devraient être encouragés à entreprendre des enquêtes portant sur des échantillons représentatifs, et à promouvoir l'application aux PME de méthodes d'analyse comparative (afin d'effectuer des comparaisons entre hommes et femmes, entre secteurs d'activité, entre pays, etc.)

4.8. Il serait souhaitable d'encourager la réalisation d'études qualitatives des caractéristiques propres aux femmes entrepreneurs, notamment de leur profil personnel et de leur style de gestion, de la façon dont

elles perçoivent les défis et les succès que leur réserve leur aventure professionnelle, et de la courbe de croissance des entreprises qu'elles dirigent.

4.9 Il conviendrait d'explorer les possibilités de conclure des partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de la recherche et, le cas échéant, de les mettre à profit.

4.10. L'OCDE devrait encourager la coopération entre les pays Membres et non membres au service de l'amélioration de la qualité des données et des statistiques sur les femmes entrepreneurs dans le secteur des PME.